



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Liban

Question au Gouvernement n° 51

Texte de la question

LIBAN

M. le président. La parole est à M. François Rochebloine, pour le groupe Union pour la démocratie française.

M. François Rochebloine. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

La semaine dernière, M. Nabih Berri, président du Parlement libanais, était en visite officielle en France. Cette semaine, le sommet de la francophonie se tiendra à Beyrouth. C'est pour moi l'occasion de mettre en lumière la situation dramatique que vit le peuple libanais, si proche de la France.

En effet, la vie politique libanaise est complètement dépendante de la volonté de Damas. Les services de renseignement syriens et libanais quadrillent le pays et veillent à intimider méthodiquement, par diverses pressions, toute voix libre au Liban. Récemment, la principale chaîne libre de télévision, MTV, a été fermée. La justice libanaise paraît plus que jamais arbitraire. Sur le plan économique et financier, le Liban plonge encore plus dans la misère avec, notamment, une dette publique avoisinant les 32 milliards d'euros.

Face à une telle situation, la France se doit d'agir et, surtout, d'envoyer des messages clairs au peuple libanais. Monsieur le ministre, quelle peut être l'action de notre pays, notamment pour que soit enfin appliquée la résolution 520, votée en 1982 par le Conseil de sécurité de l'ONU et qui, aujourd'hui, est quelque peu oubliée dans les déclarations françaises officielles ? Le retrait de l'armée syrienne du Liban ne constitue-t-il pas un préalable au rétablissement de la démocratie dans ce pays ? N'est-ce pas dans cette direction que la France se doit d'agir pour que le Liban redevienne un Etat de droit, libre, indépendant et souverain ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Dominique de Villepin, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, vous le savez, la France est un des partenaires privilégiés du Liban, pays qui occupe une place particulière dans notre histoire et avec lequel nous avons beaucoup d'intérêts communs, culturels et économiques.

Comme vous, nous sommes attachés à la souveraineté et à l'indépendance du Liban, et c'est pourquoi nous avons été satisfaits du retrait israélien du Liban-Sud. C'est pourquoi nous insistons pour que le règlement de paix global au Proche-Orient intègre les volets libanais et syriens, et c'est pourquoi, enfin, nous souhaitons que l'évolution vers cette paix globale permette au Liban et à la Syrie de consolider leurs relations et de mener à terme le retrait complet des forces syriennes, conformément aux accords de Taëf.

Attachés à la stabilité du Liban, nous le sommes aussi à la réforme et à la reconstruction : c'est pourquoi nous appuyons les efforts de son gouvernement. A titre bilatéral, le Liban appartient à la zone de solidarité prioritaire. La France est le premier investisseur étranger au Liban. Au titre de l'Union européenne, nous avons appuyé la

signature de l'accord d'association dans le cadre du processus de Barcelone. A titre multilatéral, nous appuyons les efforts du Liban et de son gouvernement auprès des institutions financières, et nous plaidons pour la tenue d'une nouvelle conférence *ad hoc* à Paris : c'est la mission qui a été confiée à M. Camdessus.

Autant de raisons pour que nous nous réjouissons de voir le sommet de la francophonie se tenir à Beyrouth : enfin, le Liban pourra voir restaurer son rôle dans la région et Beyrouth redevenir une grande capitale du monde arabe. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.*)

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 51

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2002

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 16 octobre 2002